



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRÊTE DE MONSIEUR LE MAIRE N° 2021/27

Objet : délégation de fonctions donnée au 2^{er} adjoint, Monsieur ELKAÏM Gilbert

Monsieur le Maire de Simiane la Rotonde,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021

Considérant que pour permettre une bonne *administration de l'activité communale*, il convient de donner *délégation à Monsieur Gilbert ELKAIM, deuxième adjoint.*

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gilbert ELKAIM, deuxième adjoint, reçoit délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

A- Relations avec les autorités publiques

Sous l'autorité directe du Maire et en cohérence avec les responsabilités du Premier adjoint pour ce qui concerne la communauté de communes Haute Provence Pays de Banon, Monsieur Gilbert ELKAIM est chargé de contribuer à l'élaboration et au suivi des dossiers nécessitant des contacts avec les autorités publiques, notamment l'Etat, la Région et le Département.

B- Patrimoine communal et affaires culturelles

Il assure dans ces domaines les fonctions suivantes.

- Etablissement, sur la base d'un état des lieux, d'un programme de sauvegarde, de développement et de valorisation du patrimoine historique de la commune, particulièrement et de manière non limitative :
Le château médiéval et sa Rotonde
La Halle couverte
Le clocher Saint Jean
Les lieux de culte
Les portes et constructions remarquables.
- Responsabilité de la programmation des activités et du bon fonctionnement des équipements culturels, en lien avec l'adjoint en charge de la vie associative.
- Aux fins d'une bonne participation des habitants, une ou plusieurs commissions extra-municipales animées par Monsieur ELKAIM peuvent être mises en place dans ces domaines.

Article 2 : la présente délégation s'exerce en coordination avec les délégations de Monsieur Bernard Cavallo, premier adjoint, pour le tourisme, et de Monsieur Léon Aubert, conseiller municipal, pour les travaux relatifs au patrimoine.

Article 3 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux fonctions désignées à l'article 1 ci-dessus, à l'exception des engagements financiers.

Article 4 : l'arrêté 2020-101 du 4 septembre 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Gilbert ELKAIM est rapporté.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Madame la sous-préfète de Forcalquier, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Simiane la Rotonde, le 08 mars 2021.

Le Maire,
Thibault DALLAPORTA

